UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS 2)

SOUS LA DIRECTION DE
JULIAN FERNANDEZ
OLIVIER DE FROUVILLE

L'HIRONDELLE ET LA TORTUE

Quatrièmes journées

DE

LA JUSTICE PÉNALE

INTERNATIONALE

COLLOQUE INTERNATIONAL



Editions A. PEDONE

CENTRE DE RECHERCHE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT HUMANITAIRE CENTRE THUCYDIDE UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS (PARIS 2)

L'HIRONDELLE ET LA TORTUE

 \mathbf{Q} uatrièmes journées de la justice pénale internationale

sous la direction de Julian FERNANDEZ et Olivier DE FROUVILLE

EDITIONS A. PEDONE 2020

AVANT-PROPOS

LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE EN 2018 : DES DÉFIS ET TROIS MOTIFS DE SATISFACTION...

Cet ouvrage reprend les actes des quatrièmes journées de la justice pénale internationale, tenues à Paris 2 début 2019. Les troisièmes journées avaient été l'occasion d'un regard rétrospectif sur un « phénomène contemporain, multidimensionnel et incertain » pour mettre en lumière les « mutations de la justice pénale internationale », au terme du mandat du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie et vingt ans après l'adoption du Statut de Rome¹.

Le programme de l'édition 2019 a été élaboré avec la conscience lucide des défis auxquels la justice pénale internationale fait face, après une année riche en rebondissements qui ne prêtent pas toujours à l'optimisme. A la CPI, le double acquittement de Jean-Pierre Bemba dans la situation en Centrafrique, puis de Laurent Gbagbo et de Charles Blé-Goudé dans la situation en Côte d'Ivoire est venu assombrir un peu plus le bilan du précédent procureur, Luis Moreno-Ocampo, déjà mis en cause à plusieurs reprises tant pour les orientations de sa politique pénale que pour son style de direction et son éthique personnelle. Ces critiques ont encore été étayées récemment par un rapport extrêmement sévère, rédigé au titre d'une expertise externe sur les enseignements à tirer des échecs dans le cadre de la situation au Kenya². Dans ce contexte, la 17^e Assemblée des Etats parties au Statut de Rome s'est tenue dans un climat tendu, plombé notamment par les incertitudes relatives à la procédure de nomination du futur Procureur qui devra remplacer Fatou Bensouda³.

On peut se dire que la CPI étant au plus bas, elle ne peut que remonter... mais pour qu'une telle remontée soit possible, il est impératif de revoir un certain nombre de paramètres établis au départ. Faudra-t-il aller pour ce faire jusqu'à réviser le Statut ? Cela ne semble pas souhaitable – compte tenu de la complexité de la procédure – mais cela sera peut-être inévitable. On appréciera en ce sens l'audit commandé par l'Assemblée des Etats parties à une série

¹ Julian FERNANDEZ, Olivier DE FROUVILLE (dir.), *Les mutations de la justice pénale internationale,* Paris, Pedone, coll. Publications du C.R.D.H., 2018.

² V. la version intégrale de la Déclaration du Procureur, Fatou BENSOUDA, au sujet de l'expertise externe sur la situation au Kenya et les enseignements tirés de celle-ci, Bureau du Procureur, 26 novembre 2019.

³ V. la contribution de Marie REGNIER-PELLAT, pp. 129.

AVANT PROPOS

d'experts extérieurs. L'examen portera sur la gouvernance de la Cour, sa structure et les enquêtes et poursuites initiées, et le rapport des experts sera discuté lors de la 19^e Assemblée en 2020 - à l'occasion de laquelle six nouveaux juges et un nouveau Procureur seront élus⁴. Quoi qu'il en soit, tous ceux qui ont appuyé au départ et continuent d'appuyer la Justice pénale internationale conservent un droit d'inventaire et de critique, certes constructive... c'est le sens du message délivré ici par François Alabrune au nom de la diplomatie française. Le BdP doit poursuivre l'évaluation de ses pratiques et continuer à se réformer en profondeur. Le statut des droits de la défense doit être encore renforcé - le « réquisitoire » dressé par Maître Natacha Fauveau-Ivanovic le montre, en tirant un bilan désolant de l'affaire *Ggagbo*⁵. Au-delà, il faut aussi sans doute revoir la procédure⁶. A cet égard, un rééquilibrage en faveur du modèle romano-germanique s'impose, pour parvenir à une « hybridité » authentique, et on pourrait s'inspirer utilement du projet « Solpérières » résumé ici par Maître François Roux⁷. Toutes ces évolutions nécessaires ne doivent pas faire perdre de vue ce qui fait la spécificité de la criminalité de masse qui, comme le rappelle le juge Bruno Cotte, n'est pas comparable à la criminalité de droit commun.

Si la CPI a pu décevoir, les solutions « hybrides », mise à part peut-être l'expérience plutôt réussie du « tribunal Hissène Habré »⁸, n'apparaissent pas de manière évidente – c'est un euphémisme – comme la solution de rechange idéale à une justice internationale permanente représentée par la Cour. Entre les enquêtes sans fin au Kosovo, « alimentant rumeurs et incertitudes »⁹, la mise en place laborieuse de la Cour spéciale pour la Centrafrique (CPS) dans un contexte compliqué encore très tendu¹⁰ et les « dissensions » graves au sein des CETC¹¹, cette forme de justice, censée être plus « appropriable » par les populations que celle rendue à La Haye, montre aussi ses limites.

C'est la raison pour laquelle nous avons voulu mettre l'accent, dans cette dernière édition, sur les potentialités – sans doute encore insuffisamment exploitées – de « l'exercice national de la justice pénale internationale », autrement dit le recours aux tribunaux nationaux. Certaines ONG en ont fait leur spécialité¹². Du côté des parquets et des justices nationales, la coopération judiciaire se développe rapidement, comme l'avait déjà montré

 $^{^4}$ Résolution ICC-ASP/18/Res.7, adoptée par consensus le 6 décembre 2019.

⁵ V. sa contribution, p. 49.

⁶ V. la contribution de Michel RAFFRAY, p. 115.

⁷ V. sa contribution, p. 121.

⁸ V. la contribution de Joël HUBRECHt dans les actes des JPI III, « Le printemps hivernal des juridictions internationalisées », in Les mutations de la justice pénale internationale, op. cit., p. 162.
⁹ V. la contribution de Joël HUBRECHT, pp. 95.

¹⁰ Ibid.

¹¹ *Ibid*.

¹² V. la contribution d'Alain WERNER, p. 37.

La justice pénale internationale en 2018

Aurélia Devos dans sa contribution à l'acte 3 de ces journées¹³. La police n'est pas en reste, et la contribution très circonstanciée du Colonel Emeric Emeraux et du chef d'escadron Nicolas Le Coz en apporte ici la démonstration¹⁴. Encore faut-il que ces actions judiciaires nationales se situent dans une stratégie, dans une vision à plus long terme : à cet égard, la réinscription de cette forme de justice dans le contexte plus large de la justice transitionnelle apparaît nécessaire, comme le rappelle Fabián Salvioli.

Les inquiétudes et les défis relevés cette année n'empêchent pas de trouver au moins deux motifs de satisfaction. Le premier est que la JPI fait désormais partie du paysage des relations internationales; elle en est devenue une donnée incontournable et on ne reviendra probablement jamais, ou jamais complètement, sur cet acquis. Qui l'aurait dit il-y-a vingt ans? Le deuxième motif de satisfaction, c'est qu'avec la CPI, malgré toutes ses faiblesses et ses défaillances, la justice pénale internationale n'est plus seulement la chose ou le jouet des puissants. Les conditions de compétence et les modalités de déclenchement des poursuites permettent dans une certaine mesure d'échapper aux mauvaises « raisons d'Etats », comme le montrent les situations afghane, palestinienne ou birmane¹⁵, ou encore la décision de la Chambre d'appel sur les immunités dans l'affaire Al Bashir¹⁶, qui semble mettre mal à l'aise un certain nombre de chefs d'Etats.

A ces deux motifs de satisfaction, il faudrait peut-être, nous semble-t-il, en ajouter un troisième, plus particulier : dans un champ de recherche dominé par l'anglais paraissent un nombre croissant de contributions en français ¹⁷, qui sont elles-mêmes le produit d'une communauté de plus en plus importante et de plus en plus connectée de chercheurs francophones. Avec les rencontres annuelles que constituent les Journées de justice pénale internationale, où se croisent universitaires et praticiens, nous espérons apporter notre modeste pierre à cet édifice.

Julian FERNANDEZ et Olivier DE FROUVILLE

¹³ Aurélia DEVOS, « La pratique récente du pôle crimes contre l'humanité, crimes et délits de guerre au parquet de Paris », in Les mutations de la justice pénale internationale, op. cit., p. 171.

¹⁴ V. leur contribution, p.17.

¹⁵ V. la contribution de Fannie LAFONTAINE, p. 79.

¹⁶ V. la contribution de Carsten STAHN, p. 63.

¹⁷ V. par exemple Florence BELLIVIER, Marina EUDES, Isabelle FOUCHARD, *Droit des crimes internationaux*, Paris, Puf, coll. Thémis, 2018; Julian FERNANDEZ, Xavier PACREAU et Muriel UBEDA SAILLARD (dir.), *Commentaire article par article du Statut de Rome de la Cour pénale internationale*, Paris, Pedone, 2^{ème} édition, 2019, 2 tomes, 2980 p.; Didier REBUT, *Droit international pénal*, Dalloz, coll. Précis, 3^{ème} édition, 2019.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos La justice pénale internationale en 2018 : des défis et trois motifs de satisfaction
PARTIE 1.
L'EXERCICE NATIONAL DE LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE
La France et la justice pénale internationale François Alabrune
Les spécificités des enquêtes pénales sur les crimes internationaux les plus graves Colonel Eric EMERAUX et Chef d'escadron Nicolas Le Coz
Le rôle des organisations non-gouvernementales Alain WERNER
PARTIE 2.
LES DÉFIS RENOUVELÉS DE LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE
Les défis renouvelés de la Cour pénale internationale Propos introductifs de Bruno COTTE
Le procès Gbagbo Natacha FAUVEAU-IVANOVIC
Le droit des immunités en droit international pénal, vers le meilleur des mondes ? Carsten Stahn
La décision de la chambre préliminaire portant sur la compétence de la Cour pénale internationale à l'égard des crimes commis contre le peuple Rohingya Fannie LAFONTAINE
PARTIE 3.
ACTUALITÉS DE LA JUSTICE PÉNALE INTERNATIONALE
Qui poursuivre ? Les tribunaux hybrides à l'heure des choix stratégiques Joël Hubrecht
La justice transitionnelle aujourd'hui Fabián SALVIOLI109
La procédure pénale, un retour d'expérience Michel RAFFRAY
La procédure pénale internationale, l'évolution des propositions de réflexion François ROUX121
La 17 ^e Assemblée des Etats parties au Statut de Rome Marie REGNIER-PELLAT
CONCLUSIONS GÉNÉRALES
Paola Gaeta139

et ouvrage reprend les actes des quatrièmes joumées de la justice pénale internationale, tenues à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) début 2019. Les troisièmes journées avaient été l'occasion d'un regard rétrospectif sur un phénomène contemporain, multidimensionnel et incertain pour mettre en lumière les mutations de la justice pénale internationale, au terme du mandat du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie et vingt ans après l'adoption du Statut de Rome. Le programme de l'édition 2019 a été élaboré avec la conscience lucide des défis auxquels la justice pénale internationale fait face, après une année riche en rebondissements. Si la CPI a pu décevoir, les solutions « hybrides » montrent aussi leurs limites. Les organisateurs ont donc voulu insister dans cette édition sur les potentialités – sans doute encore insuffisamment exploitées - de l'exercice national de la justice pénale internationale, autrement dit le recours aux tribunaux nationaux. Comme tous les ans, les journées sont aussi l'occasion pour les universitaires et les praticiens de croiser leurs regards sur l'actualité du droit international pénal durant l'année écoulée.

Ce volume rassemble les contributions de François Alabrune, Bruno Cotte, Eric Emeraux, Natacha Fauveau-Ivanovic, Paola Gaeta, Joël Hubrecht, Fannie Lafontaine, Nicolas Le Coz, Michel Raffray, François Roux, Marie Regnier-Pellat, Fabián Salvioli, Carsten Stahn et Alain Werner.





PUBLICATIONS DU CENTRE DE RECHERCHE SUR LES DROITS DE L'HOMME ET LE DROIT HUMANITAIRE

et ouvrage reprend les actes des quatrièmes journées de la justice pénale internationale, tenues à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) début 2019. Les troisièmes journées avaient été l'occasion d'un regard rétrospectif sur un phénomène contemporain, multidimensionnel et incertain pour mettre en lumière les mutations de la justice pénale internationale, au terme du mandat du Tribunal pour l'ex-Yougoslavie et vingt ans après l'adoption du Statut de Rome. Le programme de l'édition 2019 a été élaboré avec la conscience lucide des défis auxquels la justice pénale internationale fait face, après une année riche en rebondissements. Si la CPI a pu décevoir, les solutions « hybrides » montrent aussi leurs limites. Les organisateurs ont donc voulu insister dans cette édition sur les potentialités – sans doute encore insuffisamment exploitées - de l'exercice national de la justice pénale internationale, autrement dit le recours aux tribunaux nationaux. Comme tous les ans, les journées sont aussi l'occasion pour les universitaires et les praticiens de croiser leurs regards sur l'actualité du droit international pénal durant l'année écoulée.

Ce volume rassemble les contributions de François Alabrune, Bruno Cotte, Eric Emeraux, Natacha Fauveau-Ivanovic, Paola Gaeta, Joël Hubrecht, Fannie Lafontaine, Nicolas Le Coz, Michel Raffray, François Roux, Marie Regnier-Pellat, Fabián Salvioli, Carsten Stahn et Alain Werner.

ISBN 978-2-233-00940-1

28 €

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: 01.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@orange.fr - 28 € l'ouvrage, nous consulter pour un envoi par la Poste.

CRDH - L'hirondelle et la tortue. Quatrièmes journées de la justice pénale internationale

Le montant peut être envoyé par :	☐ Carte Visa
☐ Chèque bancaire	N°///
☐ Règlement sur facture	Cryptogramme
ISBN 978-2-233-00940-1	Date de validité
	Signature:
Nom	
Adresse	
	Pays
VIIIG	.ı ays